

ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE

Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques en centre de vacances
(arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme : Date de délivrance :

atteste que Mlle/Mr : né(e) le :

demeurant à :

.....

a réussi le test.

Test réalisé :

sans brassière de sécurité

avec brassière de sécurité

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

du Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)

du diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS)

du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou tout autre BE des spécialités nautiques considérées

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- Effectuer un saut dans l'eau,
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes,
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Fait à : Le :

Signature